

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "X" -BNP PARIBAS OBLISELECT NORDIC HY 2019 (FR0011314327)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Obligations et autres titres de créance internationaux, le FCP a pour objectif de tirer profit des rendements attractifs des obligations d'entreprises à haut rendement (caractère spéculatif) des marchés norvégien et suédois. Le FCP vise à obtenir (sans engagement et en l'absence de défaut d'un ou plusieurs émetteurs) une performance nette annualisée mesurée en couronne norvégienne comprise entre 4% et 6% (déduction faite des frais de gestion) sur la durée prévue de portage des obligations, soit 4 ans à échéance au 31 mai 2019. Postérieurement au 31 mai 2019, si les conditions de marché le permettent et après agrément de l'Autorité des marchés financiers, la stratégie d'investissement du FCP sera reconduite pour une nouvelle durée de portage. Dans le cas contraire, le FCP sera dissous ou fusionné dans un autre OPCVM, après agrément de l'Autorité des marchés financiers.

Caractéristiques essentielles du FCP : Durant sa période de commercialisation, à savoir du 1er avril 2015 au 29 mai 2015, le FCP sera géré sans frais de manière monétaire.

A compter du 1er juin 2015 et jusqu'au 30 juin 2015, le gérant constituera un portefeuille d'obligations de maturité inférieure ou égale au 31 mai 2019. La stratégie d'investissement du FCP reposera principalement sur une gestion de type «portage» (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité). Nonobstant, le gérant se laisse la liberté de gérer activement le portefeuille par la vente d'un titre, l'achat d'un nouveau titre ou la couverture d'un risque.

A la date de constitution du portefeuille, le 30 juin 2015, le FCP sera principalement investi et à hauteur de 100% maximum de son actif net en obligations de catégorie «High Yield» (à caractère spéculatif), de maturité inférieure ou égale au 31 mai 2019, libellées en couronnes norvégiennes (NOK) ou en couronnes suédoises (SEK). Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après, ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

Ces titres pourront, à l'achat, avoir obtenu la note minimale de B- (Standard & Poor's) ou B3 (Moody's) ou bénéficier d'une notation interne équivalente. En cas de dégradation des titres en portefeuille en dessous de cette notation minimale, la société de gestion aura la possibilité de conserver ces titres jusqu'à leur échéance. En cas d'anticipation d'un éventuel risque de défaut, la société de gestion se réserve la possibilité de liquider sa position et de la réinvestir sur d'autres titres. La notation moyenne du portefeuille sera au minimum de BB- (Standard & Poor's) ou Ba3 (Moody's) ou bénéficiant d'une notation interne équivalente à la constitution du portefeuille.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 14 heures (heure de Paris). Les demandes de rachat seront exécutées sur la valeur liquidative datée du lendemain et seront réglées dans un délai maximum de 5 jours ouvrés suivant la date du calcul de la valeur liquidative.

Fermeture des souscriptions : Suspension définitive des souscriptions à compter du 29 mai 2015 à 14 heures. Si le montant des actifs au sein du fonds atteint 300 millions d'euros, la période de commercialisation sera fermée de manière anticipée, le sixième jour ouvré suivant la date où ce montant est atteint, à 14 heures.

Autres informations : Affectation des sommes distribuables : résultat net : Distribution

; plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Période de commercialisation : du 1er avril 2015 au 29 mai 2015. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 31 mai 2019.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type obligation ayant une durée résiduelle moyenne, ainsi que la possibilité d'investir dans des titres spéculatifs, justifient la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque de liquidité**: Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 0,40%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,05% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

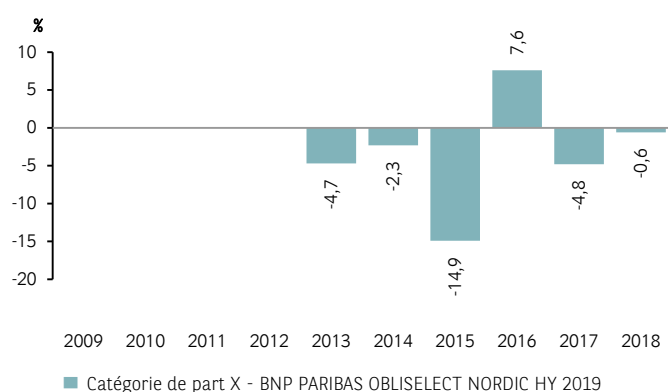
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 10 octobre 2012 ;
- La part a été créée le 10 octobre 2012 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2019.

